

# Lancement d'une étude de faisabilité pour une centrale d'énergie thermique des mers

le 3 février 2010 à 19:35 | source: Tahitipresse |

Aussitôt après sa visite au PC de crise du haussariat, Marie Luce Penchard a signé un protocole d'accord entre l'Etat, le Pays et un partenaire privé, Pacific Otec, pour le financement d'une étude de faisabilité d'une centrale thermique des mers en Polynésie française. La réalisation de ce projet constitue une première mondiale.

Afin d'obtenir 45% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020 (contre 24,7% en 2008), la Polynésie française entend se doter d'un bouquet de moyens technologiques (hydro-électricité, solaire, hydroliennes, centrale houlomotrice...) auxquels vient se joindre un projet de centrale thermique des mers, utilisant la différence de températures entre les eaux profondes et les eaux de surface.

Une convention a été signée, mercredi après-midi, entre l'Etat, représentée par la ministre, le Pays et des représentants du groupe Pacific Petroleum Company, via la société Pacific Otec, et la DCNS, leader européen dans la construction navale militaire.

Le projet consiste en une plate-forme off-shore et pourrait produire 5 mégawatts. L'étude de faisabilité examinera également les conditions dans lesquelles la plate-forme pourrait accueillir les activités de valorisation des ressources marines, sans énergie fossile, et devenir ainsi un complexe de développement économique utilisant l'énergie thermique des mers (ETM).

"Un projet innovant et d'avenir"

La Polynésie française dispose dans l'ensemble de l'outre-mer français d'une situation exceptionnellement favorable au développement de la conversion d'ETM grâce à un différentiel de températures constant tout au long de l'année et de grandes profondeurs marines à proximité immédiate de ses côtes.

Marie Luce Penchard s'est réjoui de s'associer à la Polynésie française "pour entamer cette belle aventure, un projet innovant, d'avenir". Il s'agit d'une "volonté partagée", de soutenir le développement de moyens de production d'énergie électrique renouvelable, adaptés au contexte polynésienne et favorisant l'autonomie énergétique du Pays, a précisé la ministre. Au travers d'un tel projet, "c'est l'outre-mer qui peut montrer la voie de l'excellence", a-t-elle encore lancé.

L'Etat finance à 50% cette étude de faisabilité, d'un montant total d'un peu plus de 131 millions Fcfp (env. 1,09 million d'euros). Les trois autres partenaires, Pays/Pacific Otec/DCNS, se partageant à parts quasi égales les 50% restants.